

The logo for XAnge, featuring the word 'XAnge' in a red, sans-serif font. The 'X' is stylized with a horizontal bar through it.

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 12

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI La Banque Postale Innovation 12 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Lors de l'exercice 2022, le Fonds a procédé à la cession totale des titres qu'il détenait dans les sociétés Believe et Mister Spex.

Au 31 décembre 2022, il reste une seule participation en portefeuille, la société Studitemps.

Dans la section « Focus Participation » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons son évolution.

Le 3 février dernier, nous vous avons adressé un courrier vous informant des négociations avancées avec de potentiels acquéreurs pour vendre cette dernière participation encore en portefeuille.

Celles-ci n'ont pas abouti et la Société de Gestion met tout en œuvre afin de céder les titres détenus dans la société Studitemps dans les meilleurs délais et dans l'intérêt des porteurs de parts, au cours de l'année 2023.

Nous vous rappelons l'entrée en liquidation du Fonds à la date du 20 juillet 2020 et le blocage de toutes les demandes de rachats de part.

La Société de Gestion procédera à la clôture de liquidation du Fonds et à la distribution de ses actifs après la cession de cette dernière participation. Vous en serez informé par courrier.

Enfin, nous vous informons du changement d'adresse de notre siège social depuis le 1^{er} avril 2022, transféré au 5 rue Feydeau, 75002 Paris.

Nous vous remercions de votre confiance.

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com
**Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale
se tient à votre disposition**

***Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises
dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.***

1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, cet accompagnement ne constituant en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATION

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

ÉVOLUTION

JOB VALLEY.COM (marque de STUDITEMPS)



Créée en 2008 par deux étudiants, cette start up, est la plus grande agence digitale allemande spécialisée dans le recrutement en ligne d'étudiants / jeunes diplômés et dédiée aux Ressources Humaines du secteur de la technologie.

Ses 15 années lui ont permis de développer un logiciel de mise en relation entre les entreprises et les étudiants, diplômés ou jeunes professionnels. Cette solution a été enrichie en ajoutant une application et un portail clients.

Plus 10 000 étudiants bénéficient des services de l'agence soit en personne auprès de leurs 6 bureaux allemands (Berlin, Munich...) soit sous forme digitale/numérique.

Basée à Cologne, Jobvalley.com innove également en interne en offrant une large flexibilité à 400 employés travaillant à distance.



Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

3 — FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 12

—
Avantage fiscal
à l'entrée**
IR 22 %
—

** sous réserve de respecter les conditions fiscales

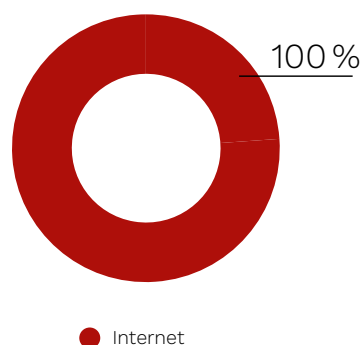
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022

Actif net du Fonds au 31/12/22	4 532K€
Valeur de souscription	500,00€
Distributions totales	589,36€
Valeur liquidative au 31/12/22	174,25€
Valeur liquidative + distributions au 31/12/22	763,61€
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	53%
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	96%

* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATION ACTIVE DU PORTEFEUILLE

STUDITEMPS

Agence d'intérim en ligne pour le placement des étudiants à temps partiel

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011076991
Date de création	2011
Durée de vie	8 ans
Prorogation ⁽¹⁾	2 x 1 an

En cours de liquidation et rachats de parts bloqués (2)

(1) La durée de vie du Fonds a été prorogée sur décision de la Société de Gestion.

(2) Les rachats de parts sont bloqués depuis le 15 juillet 2020 (date d'envoi du courrier d'information sur la mise en liquidation).

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FONDS LA BANQUE POSTALE INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS (clôture au 31 décembre 2020)	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)									
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
La Banque Postale Innovation 12	2011	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	526,03 41,60	511,35 61,18	550,96 80,96	679,85 99,42	755,98 117,69	729,49 136,97	801,61 155,54	907,39 173,46	902,13 190,28	763,61 190,61
La Banque Postale Innovation N°14	2012	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	535,18 21,52	512,58 40,16	494,07 61,45	620,42 80,35	727,05 98,97	756,96 120,29	997,16 145,70	1133,72 164,38	1118,43 191,57	918,71 208,80
La Banque Postale Innovation N°15	2013	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		471,77 20,99	450,42 39,21	520,40 57,19	650,12 76,07	625,10 96,67	885,24 122,23	975,06 140,98	1009,99 158,74	1026,55 177,16
La Banque Postale Innovation N°16	2014	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés			480,09 20,78	483,72 39,40	507,51 58,07	451,30 76,85	513,34 94,21	533,70 112,21	490,16 129,38	585,86 146,02
Ambition Innovation	2015	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés			488,95 12,28	471,42 33,91	481,64 58,28	454,17 82,72	530,59 105,61	506,67 130,22	573,83 154,66	565,75 178,94

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires applicables aux Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

MENTION GÉNÉRALE DE L'AMF

Votre attention est attirée sur le fait que l'argent est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et de la durée pendant laquelle vous le détenez.

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment des risques et des contraintes suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur dans les actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des

entreprises dans lesquelles ils investissent. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition.

XAnge

Siparex XAnge Venture

5 rue Feydeau, 75002 Paris
T. 01 53 93 00 90
serviceclients@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 372 800 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 - N°TVA : FR 24 452 276 181